**Formulaire de demande de mobilisation du compte personnel de formation (CPF) dans le cadre de la préparation personnelle à un concours ou à un examen professionnel Agents de l'enseignement public, AESH affectés en établissement public ou privé et agents jeunesse et sport**

**Attention**, ce formulaire doit être visé par votre responsable hiérarchique et être réceptionné **au plus tard** à l’Ecole académique de la formation continue (EAFC) **2 mois au moins avant les dates d'absence sollicitées.** Il doit être **complet** pour être examiné et concerne uniquement les demandes de temps de préparation personnelle **sans inscription à un organisme de formation, ni prise en charge financière.** Un examen universitaire (DU, Master, ...) ne constitue pas un examen professionnel et ne donne donc pas droit à ce temps de préparation personnelle.

Vous devez y joindre le(s) justificatif(s) d'inscription aux épreuves et une copie écran de votre compteur CPF et le transmettre à l’EAFC, copie au Département de l'encadrement et des personnels administratifs (DEPA, ce/depa@ac-lille.fr) **si vous êtes personnel ATSS, d’encadrement ou jeunesse et sport.**

ce.eafc-gestion-cpf@ac-lille.fr / EAFC, Rectorat de Lille, 144 rue de Bavay, BP 709, 59033 Lille Cedex

Numéro de sécurité sociale (sans la clé) \_\_ \_\_\_ \_\_\_ \_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_

Nom d’usage

Nom de naissance

Prénom

Date de naissance

Titulaire :  Non titulaire :

Grade

RNE établissement

Nom et adresse de l'établissement :

Adresse mel académique: @ac-lille.fr

Nombre d'heures acquis au titre du CPF (joindre la copie d’écran du compteur CPF réalisée à partir de la plateforme "moncompteformation.gouv.fr") :

À quels concours ou examen(s) professionnel(s) êtes-vous inscrit (joindre un justificatif) ?

Dates des épreuves :

Journées ou demi-journées souhaitées pour la préparation personnelle avant les épreuves (limité à 5 jours) :

**Personnels ATSS, d’encadrement et jeunesse et sport**

Disposez-vous d'un compte épargne temps (CET) ?  Oui  Non

Le cas échéant :

- nombre de jours disponibles sur votre CET ?

- nombre de jours que vous souhaitez utiliser sur votre CET pour votre préparation personnelle ?

Pour rappel, l'agent peut demander à dégager du temps de préparation personnelle, **dans la limite de 5 jours par année civile** et doit mobiliser **en priorité les jours épargnés sur son CET** avant de solliciter l'utilisation de son CPF.

**Tous les personnels**

Je certifie avoir pris connaissance des conditions d’utilisation du CPF (Circulaire rectorale, annexes et textes de référence).

Je m'engage à fournir à l’EAFC un justificatif de présence aux épreuves du ou des concours ou examen(s) professionnel(s) liés à cette demande de mobilisation de CPF*.*

Fait à , le …..../ …. / …… Signature :

**Partie réservée à l'administration**

**Responsable hiérarchique ou inspecteur de circonscription pour le 1er degré**

Nom Prénom

Fonction

Date de réception de la demande :

Avis motivé :

Fait à , le …..../ …. / …… Signature :

**Département de l'encadrement et des personnels administratifs pour les personnels ATSS, encadrement et jeunesse et sport**

Date de réception de la demande :

Solde du / des CET avant utilisation (en jours) :

- CET (nouvelle formule) :

- Pour mémoire CET ancienne formule :

Solde du / des CET après utilisation (en jours) :

- CET (nouvelle formule) :

- Pour mémoire CET ancienne formule :

Fait à , le …..../ …. / …… Cachet et signature :

**Ecole académique de la formation continue pour toutes les catégories de personnel**

Date de réception de la demande :

**Accord**

Solde du CPF (en heures) :

- avant utilisation :

- après utilisation :

**Refus**

Motivations :

Fait à , le …..../ …. / …… Cachet et signature :